

Conformément à REACH n° 1907/2006/CE

### AROME MAW MAN

# 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

• Nom du produit : Arôme MAW Man

• Contenance: 10 et 30 mL

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Arôme Alimentaire pour utilisation domestique.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

• Producteur / Fournisseur : SARL COSMER

• Adresse: Laboratoire COSMER

13, rue Houlès

81 200 MAZAMET - France

• Téléphone: +33 (0)5.63.97.56.40

• Téléfax: +33 (0)5.63.97.56.41

• e-mail: cosmer@cosmer.fr

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

• N° d'urgence européen : 112

• N° d'urgence France (ORFILA 24h/24) : +33 (0)1 45 42 59 59

# 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Liquide inflammable, Catégorie 3 (Flam. Liq. 3, H226). Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (Skin Sens. 1, H317). Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3 (Aquatic Chronic 3, H412).

# 2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un arôme à usage domestique.

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger:





GHS02

GHS07

### Mention d'avertissement :

ATTENTION

Identificateur du produit :

EC 201-291-9 ALPHA-PINENE

EC 209-578-0 TERPINOLENE

EC 222-908-8 4-HYDROXY-2,5-DIMETHYL-3(2H)-FURANONE

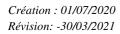
EC 224-052-0 TRANS-ANETHOLE

EC 245-833-2 1-(2,6,6-TRIMETHYLCYCLOHEXA-1,3-DIENYL)-2-BUTEN-1-ONE

# $Etiquetage\ additionnel:\\$

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.







Conformément à REACH n° 1907/2006/CE

### AROME MAW MAN

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence - Prévention :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ...

### Conseils de prudence - Intervention :

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P321 Traitement spécifique (voir si des mesures spéciales sont disponibles sur cette étiquette).

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Conseils de prudence - Stockage :

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

### Conseils de prudence - Elimination :

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets selon la réglementation locale, nationale ou internationale.

### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table
Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n°

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n' 1907/2006.

### 3 : Composition/informations sur les composants

# 3.1. Mélanges Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 80-56-8	GHS02, GHS07, GHS08, GHS09	[1]	
EC: 201-291-9	Dgr		0 <= x % < 1
REACH: 01-2119979519-16-	Flam. Liq. 3, H226		
0000	Acute Tox. 4, H302		
ALPHA-PINENE	Asp. Tox. 1, H304		
	Skin Irrit. 2, H315		
	Skin Sens. 1B, H317		
	Aquatic Acute 1, H400		
	M Acute = 1		
	Aquatic Chronic 1, H410		
	M Chronic = 1		
CAS: 586-62-9	GHS07, GHS08, GHS09		0 <= x % < 1
EC: 209-578-0	Dgr		
TERPINOLENE	Asp. Tox. 1, H304		
	Skin Sens. 1B, H317		



Conformément à REACH n° 1907/2006/CE

Conjormement a REACH n 1907/2006/CE								
AROME MAW MAN								
	Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1							
CAS: 3658-77-3 EC: 222-908-8 4-HYDROXY-2,5-DIMETHYL- 3(2H)-FURANONE	GHS05, GHS07 Dgr Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1A, H317 Eye Dam. 1, H318		0 <= x % < 1					
CAS: 4180-23-8 EC: 224-052-0 TRANS-ANETHOLE	GHS07 Wng Skin Sens. 1B, H317		0 <= x % < 1					
CAS: 101-84-8 EC: 202-981-2 DIPHENYL ETHER	GHS07, GHS09 Wng Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1	[1]	0 <= x % < 1					
CAS: 23696-85-7 EC: 245-833-2 1-(2,6,6- TRIMETHYLCYCLOHEXA- 1,3-DIEN YL)-2-BUTEN-1-ONE	GHS07, GHS09 Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Chronic 2, H411		0 <= x % < 1					

(Texte complet des phrases H: voir la section 16)

### **Informations sur les composants :**

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

### Autres données :

Texte intégral des phrases H : voir section 16

# 4 : Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### 4.1. Description des premiers secours

### En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

### En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

 $Prendre\ garde\ au\ produit\ pouvant\ subsister\ entre\ la\ peau\ et\ les\ v\hat{e}tements,\ la\ montre,\ les\ chaussures,\ \dots$ 

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

### En cas d'ingestion:

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.



Conformément à REACH n° 1907/2006/CE

# AROME MAW MAN

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

### 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Non inflammable.

### 5.1. Moyens d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)
- halons
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO2)

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

### Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

### 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

### Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir la rubrique 13).

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

CALUMET T CO1/2020 (903/2021)



Conformément à REACH n° 1907/2006/CE

# AROME MAW MAN

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

### 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange. Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler ce mélange.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

#### Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre.

Le mélange peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements. Porter des chaussures et des vêtements antistatiques et réaliser les sols en matériau non-conducteur.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

### Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

### Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

### Stockage

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

# **Emballage**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.





Conformément à REACH n° 1907/2006/CE

### AROME MAW MAN

### 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union européenne (2019/1831, 2017/2398, 2017/164, 2009/161, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

CAS VME-mg/m3: VME-ppm: VLE-mg/m3: VLE-ppm: Notes: 101-84-8 14

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010):

Définition: TWA: STEL: Ceiling: Critères: CAS

80-56-8 20 ppm SEN; A4

101-84-8 1 ppm 2 ppm

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 08/08/2019) :

CAS VME: VME: Dépassement Remarques 101-84-8 1 ppm  $1(\hat{I}^{TM})$ 

 $7.1 \text{ mg/m}^{3}$ 

- France (INRS - ED984 / 2019-1487):

TMP N°: CAS VME-ppm: VME-mg/m3: VLE-ppm: VLE-mg/m3: Notes:

101-84-8 7 14

### 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### - Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

### - Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections

physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés : - Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR)





Conformément à REACH n° 1907/2006/CE

# AROME MAW MAN

Caractéristiques recommandées : - Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

### - Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.





Conformément à REACH n° 1907/2006/CE

# AROME MAW MAN

# 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

### Informations générales

Etat Physique: Liquide Visqueux.

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH: Non concerné.

Point/intervalle d'ébullition : Non concerné. Intervalle de point d'éclair : 48,00°C Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.

Densité : > 1

Hydrosolubilité : Soluble. Viscosité : v < 7 mm2/s (40°C)

Point/intervalle de fusion : Non concerné.

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non concerné. Point/intervalle de décomposition : Non concerné.

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

# 10. Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

# 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

### 10.4. Conditions à éviter

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Eviter:

- l'accumulation de charges électrostatiques
- l'échauffement
- la chaleur
- des flammes et surfaces chaudes

# 10.5. Matières incompatibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)





Conformément à REACH n° 1907/2006/CE

### AROME MAW MAN

# 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Peut entraîner une réaction allergique par contact cutané..

### 11.1.1. Substances

### Toxicité aiguë:

1-(2,6,6-TRIMETHYLCYCLOHEXA-1,3-DIENYL)-2-BUTEN-1-ONE (CAS: 23696-85-7)

Par voie cutanée : DL50 = 2900 mg/kg DIPHENYL ETHER (CAS: 101-84-8) Par voie orale : DL50 = 2830 mg/kg TRANS-ANETHOLE (CAS: 4180-23-8) Par voie orale : DL50 = 3000 mg/kg

4-HYDROXY-2,5-DIMETHYL-3(2H)-FURANONE (CAS: 3658-77-3)

Par voie orale : DL50 = 1608 mg/kg TERPINOLENE (CAS: 586-62-9)

Par voie orale : DL50 = 3775 mg/kg

### 11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

### Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 5989-27-5 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 123-35-3 : CIRC Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme.

CAS 67-63-0 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

### 12. Informations écologiques

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

### 12.1. Toxicité

### 12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.





Conformément à REACH n° 1907/2006/CE

### AROME MAW MAN

### 13. Considérations relatives à l'élimination

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

### Déchets:

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

### Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

### 14. Informations relatives au transport

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2019 - IMDG 2018 - OACI/IATA 2020).

### 14.1. Numéro ONU

1197

# 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN1197=EXTRAITS LIQUIDES POUR AROMATISER

# 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:

3

### 14.4. Groupe d'emballage

Ш

# 14.5. Dangers pour l'environnement

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RII	D	Classe 3	Code F1	Groupe III	Etiquette 3	;	Ident. 30	QL 5 L	Dispo. 601	EQ E1	Cat.	Tunnel D/E	
Si Q < 45	501, voir 2	2.2.3.1.5.1	•										
IMDG		Classe	2°Etiq	Groupe	QL	FS		Dispo.		EQ	Arrimag manuter	· .	Séparation
si Q < 45	50 l voir I	3 MDG 2.3.	.2.5.	III	5 L	F-E, S-D	)	223 955		E1	Catego	ту А	-
IATA	Classe 3	2°Etiq.	Groupe III III		Passager 355 Y344		Passager 60 L 10 L	5	Cargo 366	2	Cargo 220 L	note A3	EQ E1





Conformément à REACH n° 1907/2006/CE

### AROME MAW MAN

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7. Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible

### 15. Informations réglementaires

# $15.1.\ R\'{e}glementations/l\'{e}gislation\ particuli\`{e}res\ \grave{a}\ la\ substance\ ou\ au\ m\'{e}lange\ en\ mati\`{e}re\ de\ s\'{e}curit\'{e},\ de\ sant\'{e}\ et\ d\'{e}nvironnement$

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2020/217 (ATP 14)

### - Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

#### - Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

### - Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

84 hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible..

# 16. Autres informations

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

# Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

# **Abréviations:**





Conformément à REACH n° 1907/2006/CE

# AROME MAW MAN

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA: International Air Transport Association.

OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK: Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS02: Flamme.

GHS07: Point d'exclamation.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : Très persistante et très bioaccumulable. SVHC : Substance of Very High Concern.

Fin du document.

